

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 547

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 49

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« bénéficie du fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique défini à »

les mots :

« bénéficie du fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique institué par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.